

Compte Rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 17 /12/2020 à 18H30

Date de la convocation : le 14/12/2020

Présents : Jean-Michel DOLPHIN, Christine MOREL , Claude LECLERCQ , Véronique BOUTEILLON , Joël MOREL , Patrice TALARON , Caroline BOGEAT , Paul DOLJANSKY , Marie-Cécile CORSAT , Thibault CILICIEN , Christel ZENNER, Jonathan CASTEL.

Absent excusé : Ramon ALFARO avec pouvoir à Claude LECLERCQ.

Sabrina DUMOULIN avec pouvoir à Christine MOREL.

Absente : Carine REBUT

Secrétaire de séance : Eliane MARTIN.

Pas de remarques sur le dernier Compte Rendu.

- **Renouvellement de la convention concernant le logement communal au dessus de l'Agence Postale. Occupé par Mr LECLERCQ et Mme WANDEWYNCKEL.**

Mr LECLERCQ Claude ne participe pas à la délibération étant le locataire du logement communal.

Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité pour le renouvellement de la signature de la convention.

- **Renouvellement de la convention concernant le logement communal 1A au dessus de l'école occupé par Mr SEIXAS.**

Après délibération, le conseil se prononce à l'unanimité pour le renouvellement de la signature de la convention.

- **Décision Modificative N°1**

La crise sanitaire du au Covid 19 nous a obligé à rembourser quatre locations de salles communales, ce qui nous oblige à procéder à un virement de crédits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Diminution de crédits en section de fonctionnement au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 350 €

Augmentation de crédits en section de fonctionnement au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » article 678 « autres charges exceptionnelles » pour un montant de 350 €

- **Décision Modificative N° 2**

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère réclame un trop perçu de prestation de service versé à la Mairie en 2018 relatif au service ALSH.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Diminution de crédits en section de fonctionnement au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 908 €.

Augmentation de crédits en section de fonctionnement au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » article 673 « titres annulés sur exercice antérieur » pour un montant de 908 €.

- **Décision Modificative N° 3**

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » a été insuffisamment crédité.

Un virement de crédits s'avère nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Diminution de crédits en section de fonctionnement au chapitre 022 « Dépenses imprévues » pour un montant de 3000 €.

Augmentation de crédits en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » articles 6531, 65372, 65738, 65548 pour un montant de 3000 €.

- **Virement à la Section d'Investissement.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal unanime, décide de procéder au virement du ¼ des crédits de 2020 à la Section d'Investissement.

- **Changement de prestataire du site internet de la Mairie.**

Le contrat avec l'ancien prestataire du site de la Mairie Berger Levrault arrive à la fin dans 3 mois. Après consultation d'autres prestataires, le Conseil souhaite retenir la société FingerPrint qui nous propose de bonnes prestations pour rendre plus actif notre site Internet, mises à jour plus faciles et surtout un site moins coûteux dans le futur. Nous procéderons à la résiliation de l'ancien site et informerons les Anjoulois dès que la mise en service sera possible. Des réunions de la commission communication vont être mises en place ainsi que des formations sur la mise à jour du site après les fêtes.

- **Défibrillateurs**

Une loi a été mise en place pour les ERP (Etablissements Recevant du Public) nous obligeant à partir du début d'année 2021 à investir dans l'achat ou la location d'un nouveau défibrillateur pour l'école qui, vu la proximité de la Maison de Retraite ERP également équipée de défibrillateurs auraient pu être utilisés en cas de secours à la personne. Nous avons contacté plusieurs prestataires, la Société CARDIOP qui nous avait installé le défibrillateur sous le parvis de la Mairie nous offrant des prestations satisfaisantes et des tarifs très raisonnables, le Conseil se prononce favorablement sur l'achat plutôt que la location d'un nouveau défibrillateur qui sera installé à l'abri sous le porche d'entrée de l'école maternelle. Une information sera faite auprès de la population et nous arriverons peut-être à mettre en place une formation défibrillateur aux personnes intéressées avec l'aide des Sapeurs Pompiers en fonction de l'avancement de la crise sanitaire.

- **Remise en état de la Salle du Conseil.**

La salle n'ayant pas été rafraîchie depuis longtemps, des travaux de remise en état des plafonds et des murs demandent à être réalisés au printemps. Nous avons contacté pour l'instant une entreprise pour l'installation d'une climatisation et devons contacter d'autres entreprises locales pour le plafond. Dans un souci d'économie, nous réaliserons nous même les peintures.

- **Rapports**

Mme MOREL nous demande de renouveler la Convention de lecture publique, le Conseil donne son accord. Elle nous fait également le compte rendu du dernier conseil d'Au Fil de Lambre.

Mme BOUTEILLON nous fait un compte rendu de la commission CAS en préparation de la distribution des colis aux Aînés en compensation du repas qui ne peut pas se réaliser cette année.

Le dernier Conseil municipal se termine à l'heure pour le Couvre-feu à 20 H.

Bonnes fêtes à tous, prenez soin de vous et de vos proches.